



résister
construire
transformer

Fédération des femmes du Québec

Congrès d'orientation, 27 au 29 mars 2015

***Propositions adoptées et propositions reportées
par l'assemblée plénière du 29 mars 2015***

Note pour comprendre ce document

Réunies en plénière le 29 mars, les membres ont reçu un document qui leur présentait les propositions initiales du Cahier des propositions plus les amendements soumis par les membres et synthétisés par le comité synthèse du congrès. Les membres ont adopté une partie des propositions et amendements et ont reporté les autres à la prochaine assemblée générale.

Dans le présent document,

- *les propositions et amendements **adoptés** le 29 mars sont indiqués en **vert**,*
- *les éléments **reportés** à la prochaine assemblée sont indiqués en **jaune**.*

Un nouveau document de travail sera envoyé aux membres au début du mois de septembre en vue de traiter des parties reportées.

Section 2 : La FFQ comme agente de changement

Section reportée à l'AGA 2015, sauf la proposition 6 (incluant 6.1 à 6.4), adoptée

Proposition 1 Reportée à l'AGA 2015

1. Que la FFQ poursuive son travail sur deux pôles, soit :
 - a. la déconstruction et l'élimination du patriarcat et de tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme, qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux;
 - b. la construction d'un projet féministe de société fondé sur la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité et la paix.

Amendements
1 a. la déconstruction et l'élimination du patriarcat et de tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme , qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux;
1 a. la déconstruction et l'élimination du patriarcat (<u>sexisme</u>) et de tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme, qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux;
1 a. la déconstruction et l'élimination du patriarcat et de tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, <u>le cissexisme</u> , le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme, qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux;
1.a. la déconstruction et l'élimination du patriarcat et de tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme, qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux; <u>et ce dans un contexte de solidarité élargi.</u>
1 b. la construction d'un projet féministe de société fondé sur la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité, et la paix et <u>l'écologie.</u>

1 b. la construction d'un projet féministe de société fondé sur la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité et la paix, ainsi que sur les droits des femmes reconnus à l'échelle internationale et nationale.

1 b. la construction d'un projet féministe de société fondé sur la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité et la paix ainsi que sur les droits humains et les droits des femmes reconnus à l'échelle internationale et nationale.

Proposition 2 Reportée à l'AGA 2015

2. Que la sphère d'action de la FFQ concerne non seulement l'État mais aussi les normes, croyances, idéologies et pratiques de tous les acteurs de la société.

Proposition 3 Reportée à l'AGA 2015

3. Que la stratégie d'action de la FFQ puise dans un ensemble de moyens incluant la mobilisation et l'action collective (entre autres l'action légale, la désobéissance civile, l'action directe), l'analyse, les débats, la recherche, la formation et l'éducation, la communication politique, la formulation et la réalisation d'alternatives, etc.

Amendement

3. Que la stratégie d'action de la FFQ puise dans un ensemble de moyens incluant la mobilisation et l'action collective (~~action légale, désobéissance civile, action directe~~), l'analyse, les débats, la recherche, la formation et l'éducation, la communication politique, la formulation et la réalisation d'alternatives, etc.

Proposition 4 Reportée à l'AGA 2015

4. Que les membres fassent en sorte que la FFQ devienne un espace de militance exempt de domination.

Amendements

4. Que les membres fassent en sorte que la FFQ ~~devienne~~ soit un espace de militance exempt de domination.

4. Que les membres fassent en sorte que la FFQ devienne un espace de militance exempt de domination et inclusif pour toutes les femmes.

Proposition 5 Reportée à l'AGA 2015

5. Que la FFQ adopte l'approche intersectionnelle comme outil d'analyse et comme perspective nourrissant ses pratiques et ses prises de position.

Amendement

5. Que la FFQ adopte et utilise l'approche intersectionnelle comme outil d'analyse et comme perspective nourrissant ses pratiques et ses prises de position.

Contre-proposition

5. Que la FFQ favorise l'approche intersectionnelle et organise la réflexion et les débats sur sa compréhension, définition, son interprétation, son application et les impacts sur l'analyse et les pratiques féministes au sein de la FFQ et dans les groupes de femmes en général.

Nouvelle proposition

5. A Qu'un bilan de l'expérimentation de la mise en œuvre de l'approche intersectionnelle par les comités et les membres qui l'utilisent soit déposé dans le cadre d'une assemblée générale, dans le but de soutenir et d'informer l'ensemble des membres de la FFQ.

Proposition 6 Adoptée

6. Que la FFQ poursuive son engagement et nourrisse son alliance avec les femmes autochtones à travers son entente avec Femmes autochtones au Québec et que, par conséquent, la FFQ cherche à éliminer les attitudes, les pratiques et les prises de position racistes et coloniales.

6.1 Que tout ce qui concerne les relations avec les femmes autochtones fasse l'objet d'une politique spécifique de la FFQ, comprenant notamment :

- le texte du Protocole de solidarité mutuelle FFQ-FAQ;
- les propositions adoptées à la section 3 des États généraux de l'action et de l'analyse féministes, intitulée Autodétermination et solidarité avec les femmes autochtones (p. 9-10);

6.2 Que la FFQ travaille avec FAQ de façon solidaire et égalitaire pour élaborer cette politique ainsi qu'un mécanisme d'évaluation périodique de sa mise en œuvre.

6.3 Que cette politique soit présentée aux membres pour adoption lors de l'AGA 2015.

6.4 Qu'à cette occasion, l'assemblée réitère solennellement le contenu du protocole.

Proposition 7 Reportée à l'AGA 2015

7. Que la FFQ accorde la priorité, selon ses énergies et ressources, aux alliances qui permettront le développement d'un projet féministe de société sans discrimination, oppression ni domination. Que la FFQ identifie en priorité les groupes et coalitions qui se préoccupent de l'égalité et la justice entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples.

Amendement

7. Que la FFQ ~~accorde la priorité, selon ses énergies et ressources, aux~~ poursuive des alliances qui permettront le développement d'avec les groupes qui adhèrent à un projet féministe de société sans discrimination, oppression ni domination. Que la FFQ ~~identifie en priorité les groupes et coalitions qui se préoccupent de l'égalité et la justice entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples.~~

Pour visualiser la proposition amendée : Que la FFQ poursuive des alliances avec les groupes qui adhèrent à un projet féministe de société.

Nouvelle proposition

7 A. Que la FFQ cible un nombre réaliste de priorités en cohérence avec ses ressources humaines et financières.

Section 3 : Mission, objectifs et déclaration de principes

Section adoptée

Proposition 8 Adoptée

8. Que la mission de la FFQ se lise comme suit :

8.1 La Fédération des femmes du Québec est une organisation féministe autonome qui travaille à la transformation des rapports sociaux de sexe et à l'élimination des rapports de domination dans toutes les sphères de la vie, en vue de favoriser le développement de la pleine autonomie de toutes les femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leur contribution à la société.

8.2 La FFQ est un carrefour de solidarité féministe réunissant des membres individuelles et associatives d'une grande diversité autour de la volonté de créer une société sans oppression; ce carrefour se veut représentatif du pluralisme de la société québécoise et de la diversité du mouvement des femmes, particulièrement des femmes marginalisées ou vivant des discriminations.

8.4 À l'échelle internationale, elle se préoccupe, de développer ou renforcer des liens de solidarité pour la défense des droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

8.4 La FFQ vise la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples. Au sein du mouvement des femmes, la FFQ assume un leadership collectif pour faire avancer un projet féministe de société ancré dans les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice, et la paix.

8.5 La FFQ est un organisme non partisan de défense collective des droits des femmes, d'éducation et d'action politique, qui offre aux féministes un espace démocratique de militantisme et d'action, d'analyse et de réflexion, de débat, de formation et de concertation en solidarité avec les femmes au Québec, au Canada et à travers le monde, qui créent des alternatives aux systèmes d'oppression les affectant.

9. Que la déclaration de principes se lise comme suit :

9.1 La Fédération des femmes du Québec affirme son orientation féministe dans une perspective plurielle et pluraliste et ses membres militent pour la réalisation d'un projet féministe de société qui génère égalité, liberté, solidarité, justice et paix pour toutes les femmes.

9.2 La FFQ lutte pour l'émancipation des femmes et l'affirmation de leur droit à une participation intégrale et libre à la vie sociale, culturelle, politique et économique. Pour que se transforme réellement la société, la responsabilité du développement humain doit être prise en charge collectivement et le pouvoir doit être réorganisé afin d'en assurer un partage plus équitable et horizontal.

9.3 La FFQ rejette tout système et toute pratique d'oppression et de domination qui génèrent et entretiennent la violence, la pauvreté, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion, ainsi que la destruction des écosystèmes sur lesquels repose la vie.

9.4 La FFQ adopte une approche féministe intersectionnelle qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans sexuel, social, économique, culturel, politique et religieux.

9.5 La FFQ est ouverte à toutes les femmes dans leur pluralité et diversité. La FFQ et ses membres sont conscientes que les systèmes d'oppression opèrent également dans le mouvement féministe et au sein de la FFQ. Ainsi la FFQ et ses membres militent activement pour créer un espace d'engagement sans oppression pour toutes les femmes.

9.6 La FFQ est une organisation ouverte aux questions controversées et émergentes. Par un travail constant de délibération, elle permet le débat démocratique et la capacité pour les membres de différer d'opinions mais de s'unir dans l'action sur toutes les orientations décidées collectivement.

Section 4 : Les champs d'action

Section partiellement adoptée et partiellement reportée à l'AGA 2015

Note : dans cette section, les quatre champs d'action ont été adoptés avec leur titre, mais, sauf pour le premier champ, la plupart des orientations ont été reportées à l'AGA 2015

Proposition 10 Adoptée

10. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé **Féminisme, intersectionnalité et solidarité**. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :
- promouvoir un féminisme solidaire, inclusif et anti-oppressif;
 - enraciner les pratiques et les analyses dans une perspective intersectionnelle en prenant en compte les expériences de toutes;
 - faire des enjeux spécifiques les enjeux de toutes;
 - déconstruire les rapports de pouvoir afin de construire des rapports égaux au sein de la Fédération.

Amendements – Reportés AGA 2015

(ajout) 10 f. Repenser et renforcer le travail de la FFQ au plan de la solidarité locale, régionale, nationale et internationale, condition indispensable à l'élimination du patriarcat et de tous les systèmes d'oppression.

(ajout) 10 g. Questionner et réviser les pratiques de la FFQ qui ont pour impact de limiter la participation des femmes dans leurs diversités.

(ajout) 10 h. Qu'une recherche – action ou autre – exhaustive soit réalisée qui identifie les tenants et les aboutissants de l'intersectionnalité en regard du système d'oppression dans la théorie et la pratique afin de développer un discours inclusif et de permettre des changements significatifs dans les pratiques et les rapports de pouvoir.

Proposition 11 Adoptée sauf les parties en jaune

11. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé **Féminisme, bien vivre, écologie et économie**. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :
- promouvoir la justice économique pour toutes et tous;
 - développer une économie du bien-vivre et en équilibre avec la vie et la Terre;
 - protéger le bien commun;
 - respecter le droit à l'autodétermination des peuples autochtones;
 - mettre fin à la division et à la hiérarchie sexuelles et raciales du travail;

- f. **promouvoir un système de migration juste et ouvert.**

Amendements - Reportés AGA 2015
11 a. promouvoir la justice économique pour toutes et tous <u>en instaurant un revenu universel garanti permettant de vivre dans la dignité.</u>
11 a. promouvoir la justice <u>et la démocratie</u> économiques pour toutes et tous;
11 a. promouvoir la justice économique pour toutes et tous;
11 b. développer une économie du bien-vivre et en équilibre avec la vie et la Terre, <u>s’inspirant des initiatives porteuses des femmes dans tous les pays;</u>
11 b. développer une économie du bien-vivre et en équilibre avec la vie et la Terre, incluant les initiatives porteuses <u>au niveau de l’économie sociale, des formes de coopératives, d’autogestion, les échanges de service, etc. mises en place</u> par les femmes dans tous les pays;
11 b. développer <u>un modèle économique</u> une économie du bien-vivre et en équilibre avec la vie et la Terre;
11 c. protéger le bien commun <u>et les services publics universels, gratuits et de proximité, qui répondent aux besoins de la population;</u>
11 c. protéger le bien commun <u>tout en respectant le droit à l’autodétermination des peuples autochtones;</u>
11 f. promouvoir un système de migration juste et ouvert <u>et la défense des droits des personnes migrantes et immigrantes;</u>
<i>(ajout)</i> 11 g. <u>promouvoir une vision féministe et écologiste de l’économie respectueuse de l’environnement et de la santé des femmes;</u>
<i>(ajout)</i> 11 h. <u>développer une nouvelle conception de la richesse individuelle et collective selon une vision féministe de l’économie;</u>
<i>(Si l’amendement a. « promouvoir une vision féministe de l’économie respectueuse de l’environnement et de la santé des femmes » est adopté, enlever « selon une vision féministe de l’économie » ci-dessus.)</i>

Proposition 12 Adoptée sauf les parties en jaune

12. Que la FFQ se dote d’un champ d’action appelé **Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole**. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :

- a. créer une citoyenneté participative, juste et égalitaire;
- b. contrer la criminalisation des femmes marginalisées;
- c. s'opposer à la production et la reproduction de classes de femmes;
- d. repenser et transformer le rôle de l'État et des gouvernements, entre autres à partir de points de vue féministes;
- e. investir des espaces de communication pour les rendre égalitaires et anti-oppressifs et en créer de nouveaux;
- f. développer des moyens éducatifs permettant l'accès à la pensée critique;
- g. participer à la démocratisation de l'information et des médias;
- p. Dans le but de les rendre justes et égalitaires, transformer et renforcer les différentes formes de démocratie : représentative, dont la réforme du mode de scrutin, participative, directe et délibérative, en accordant une importance majeure à la mise en place de nouvelles formes de démocratie participative et directe.

Amendements – Reportés AGA 2015
<p>12 b. contrer <u>le profilage et la criminalisation des femmes marginalisées et des mouvements sociaux</u>;</p> <p>12 b. contrer la criminalisation des femmes marginalisées; lutter contre les différentes formes de citoyenneté de seconde zone vécues par des femmes marginalisées;</p>
<p>12 c. s'opposer à la production et la reproduction de classes de femmes;</p> <p>12 c. s'opposer <u>à la production et la reproduction de classes de femmes à toutes formes de domination qui infériorisent certaines classes de femmes en ne leur permettant pas un réel exercice de l'ensemble de leurs droits</u>;</p>
<p>12 f. développer des moyens éducatifs permettant l'accès à la pensée critique <u>et encourageant la prise de parole</u>;</p>
<p>12 g. participer à la démocratisation de l'information et des médias <u>conventionnels (privés/commerciaux et publics)</u>.</p>
<p><i>(ajout)</i> 12 h. <u>favoriser une culture de délibération et développer des outils accessibles à toutes pour favoriser une prise de parole et de position de façon éclairée</u></p>
<p><i>(ajout)</i> 12 i. <u>favoriser l'accès à la citoyenneté pour les personnes immigrantes et réfugiées en luttant contre les obstacles juridiques, politiques et matériels mis en place par les gouvernements canadien et québécois</u>;</p>
<p><i>(ajout)</i> 12 j. <u>mettre de l'avant le principe de « même sol, mêmes droits » qui évite la constitution de classes de citoyennes et citoyens de seconde zone ne bénéficiant pas des mêmes droits que toutes et tous</u>;</p>

(ajout) 12 k. appuyer la reconnaissance du droit à l'autodétermination des premières nations et des peuples inuit, métis, acadien, québécois et canadien;

(ajout) 12 k. appuyer la reconnaissance du droit à l'autodétermination des premières nations et des peuples inuit, métis, acadien, québécois et canadien;

(ajout) 12 l. valoriser la désobéissance civile pacifique en tant qu'action citoyenne légitime lorsque jugée nécessaire face aux abus de pouvoir de l'État;

(ajout) 12 m. favoriser des liens entre les groupes déjà existants de prises de parole citoyennes;

(ajout) 12 n. viser la parité dans tous les lieux décisionnels politiques, économiques et administratifs;

(ajout) 12 o. ~~remplacer~~ viser à remplacer le mode de scrutin actuel, afin que l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Canada soient adaptés au pluralisme politique, en faisant en sorte que le nombre de sièges occupés par les partis respecte la proportion des votes exprimés par l'électorat;

Proposition 13 **Adoptée** sauf les parties en jaune

13. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé **Féminisme, corps, image, genre et violence**. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :

a. renforcer les conditions qui favorisent la capacité des femmes de vivre libres, de s'autodéterminer, de s'épanouir et de créer;

b. tenir les entreprises et autres acteurs responsables de leur rôle dans l'oppression des femmes;

c. transformer l'imaginaire à propos des femmes et les représentations sociales qu'on en fait;

d. miser sur le rôle de l'éducation aux rapports sociaux égalitaires;

e. se questionner sur la binarité du genre.

Amendements – **Reportés AG 2015**

13 a. renforcer les conditions qui favorisent la capacité des femmes et des personnes intersexuées de vivre libres, de s'autodéterminer, de s'épanouir et de créer;

13 a. renforcer les conditions qui favorisent la capacité des femmes et des filles de vivre libres, de s'autodéterminer, de s'épanouir et de créer;

13 b. ~~tenir les entreprises et autres acteurs responsables de leur rôle dans l'oppression des femmes;~~ Dénoncer les entreprises et les autres institutions patriarcales et néolibérales qui participent à l'oppression et à l'exploitation des femmes.

13 c. ~~transformer l'imaginaire à propos des femmes et les représentations sociales qu'on en fait;~~ Promouvoir la diversité des images des femmes et de leurs représentations sociales.

13 d. miser sur le rôle de l'éducation aux rapports sociaux de sexe égalitaires;

~~13 e. se questionner sur la binarité du genre.~~

13 e. ~~se questionner sur la binarité du genre.~~ Remettre en question la binarité de genre et du corps sexué.

13 f. soutenir les luttes qui libèrent les femmes de l'appropriation de leur corps par les hommes et sa marchandisation par les systèmes patriarcal et néolibéral.

Nouvelle proposition Reportée à l'AGA 2015

13 A. Que la FFQ organise une réflexion-débat sur les définitions du terme « Genre », ses enjeux et ses impacts sur l'analyse et le mouvement féministe.

Proposition 14 Reportée à l'AGA 2015

14. Que la FFQ prépare le transfert de la coordination de la Marche mondiale des femmes vers les membres de la CQMMF, de sorte que cette prise en charge autonome soit complétée pour la fin du mois de mars 2016.

Contre-propositions

14. Que la FFQ poursuive la coordination de la Marche mondiale des femmes à moins qu'un groupe soit identifié pour prendre la relève.

14. Que la FFQ explore avec le comité de coordination de la CQMMF des solutions pour la poursuite de la coordination de la CQMMF.

Proposition 15 Reportée à l'AGA 2015

15. Que la FFQ propose au Comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes de passer d'une coordination par la FFQ à un fonctionnement où les membres assurent une prise en charge collective du comité.

Nouvelle proposition

Sous réserve de l'adoption des propositions 14. et 15.

14-15 A. Que dans le respect des identités et des spécificités diverses des groupes qui composent le mouvement des femmes au Québec, la FFQ poursuive le développement d'analyses communes et de plans d'action concertés avec la Coordination de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) et celle des Douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes.

Section 5 : Vie associative et structure démocratique de la FFQ

Section reportée à l'AGA 2015

Proposition 16 - Comités sur les champs d'action Reportée à l'AGA 2015

16. Que, pour chacun des champs d'action, la FFQ mette sur pied un comité de travail sous la responsabilité de deux coresponsables élues en assemblée générale.

Proposition 17 Reportée à l'AGA 2015

17. Que le mandat des comités sur les champs d'action soit de proposer au CA des priorités annuelles à soumettre au vote à l'assemblée générale annuelle. Que chaque comité soit chargé de préparer un plan d'action à soumettre au CA pour approbation sur la base des priorités annuelles et la conjoncture. Que le comité réalise le plan d'action adopté et qu'il fasse rapport de ses travaux au conseil d'administration.

Nouvelles propositions

17 A. Que la FFQ accentue ses efforts et prenne les moyens afin de vulgariser les analyses et les documents de la FFQ et d'en favoriser l'appropriation.

17 B. Que la FFQ analyse et mette en place les conditions nécessaires au fonctionnement effectif des comités responsables des champs d'action.

Proposition 18 - Collectifs Reportée à l'AGA 2015

18. Que la FFQ élargisse la définition des collectifs pour y inclure la possibilité pour les membres de se regrouper sur une base thématique, affinitaire ou territoriale. Que les collectifs soient autogérés et ouverts aux membres individuelles et associatives. Que les collectifs soient habilités à déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Amendements

18. Que la FFQ élargisse la définition des collectifs pour y inclure la possibilité pour les membres de se regrouper sur une base thématique, affinitaire ou territoriale. Que les collectifs soient autogérés et ouverts aux membres individuelles et associatives dans le cas des collectifs thématiques ou affinitaires, et ouverts seulement aux membres individuelles dans le cas des collectifs territoriaux. Que les collectifs soient habilités à déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

18. Que la FFQ élargisse la définition des collectifs pour y inclure la possibilité pour les membres de se regrouper sur une base thématique, affinitaire ou territoriale. Que les collectifs soient ~~autogérés et~~ ouverts aux membres individuelles et associatives. Que les collectifs reçoivent leurs mandats de

l'assemblée générale. Que les collectifs soient habilités à déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

18. [...] Que les collectifs soient habilités à déposer des propositions ~~au conseil d'administration et à~~ l'assemblée générale.

18. Que la FFQ élargisse la définition des ~~collectifs~~ collectives pour y inclure la possibilité pour les membres de se regrouper sur une base thématique, affinitaire ou territoriale. Que les ~~collectifs~~ collectives soient autogérés et ouverts aux membres individuelles et associatives. Que les ~~collectifs~~ collectives soient habilités à déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Proposition de changement du terme ~~collectif~~ pour collective dans l'ensemble du document (titre et propositions 18 et 21)

Proposition 19 - Caucus **Reportée à l'AGA 2015**

19. Que l'horaire des assemblées générales prévoie la possibilité pour les femmes de se réunir en caucus.

Proposition 20 - Exécutif et conseil d'administration **Reportée à l'AGA 2015**

20. Que l'**exécutif** soit composé de **cinq membres**, soit de :

- La présidente;
- La trésorière;
- La secrétaire;
- La vice-présidente responsable des relations avec les régions;
- La vice-présidente responsable des pratiques solidaires et anti-oppressives - poste réservé à une personne vivant à la croisée des oppressions.

Amendements

20. Que l'exécutif soit composé de cinq membres, dont au moins une vivant à la croisée des oppressions, soit de :

- La présidente;
- La trésorière;
- La secrétaire;
- La vice-présidente responsable des relations avec les régions;
- La vice-présidente responsable des pratiques solidaires et anti-oppressives - ~~poste réservé à une personne vivant à la croisée des oppressions.~~

20. Que l'exécutif soit composé de ~~cinq~~ six membres, soit de :

- La présidente;
- La trésorière;
- La secrétaire;
- La vice-présidente responsable des relations avec les régions;
- La vice-présidente responsable des pratiques solidaires et anti-oppressives - poste réservé à une personne vivant à la croisée des oppressions;
- La vice-présidente aux membres associatives.

- La vice-présidente responsable des relations avec les régions – poste réservé à une personne vivant en région;

- La vice-présidente responsable des relations ~~avec les régions~~ avec les collectifs;

Nouvelle proposition Reportée à l'AGA 2015

20 A. Que la FFQ réfléchisse à changer les titres des membres de son exécutif vers des postes à connotation plus égalitaires entre eux.

Proposition 21 Reportée à l'AGA 2015

21. Que le conseil d'administration soit composé des cinq membres de l'exécutif ainsi que de onze administratrices suivantes élues, s'il y a lieu, par leur catégorie de membres :

- Trois femmes provenant des associations nationales;
- Deux femmes provenant des associations régionales;
- Une femme provenant des associations locales;
- Une travailleuse de la FFQ élue par la réunion des travailleuses;
- Deux membres vivant à la croisée des oppressions;
- Deux membres provenant d'un collectif.

Amendements

21. Que le conseil d'administration soit composé des cinq membres de l'exécutif ainsi que de onze administratrices, dont au moins deux vivant à la croisée des oppressions,

[...]

- ~~Deux membres vivant à la croisée des oppressions~~

L'amendement ici consiste à proposer que les deux membres vivant à la croisée des oppressions soient élues sur n'importe lequel des postes d'administratrice plutôt que sur deux postes réservés comme tels.

Sous réserve de l'adoption de l'amendement précédent :

21. Que le conseil d'administration soit composé des cinq membres de l'exécutif ainsi que de ~~onze~~ dix administratrices, dont au moins deux vivant à la croisée des oppressions. Les administratrices sont élues, s'il y a lieu, par leur catégorie de membres :

- Trois femmes provenant des associations nationales;
- Deux femmes provenant des associations régionales;
- Une femme provenant des associations locales;
- Une travailleuse de la FFQ élue par la réunion des travailleuses;
- ~~Deux membres vivant à la croisée des oppressions;~~
- ~~Deux membres provenant d'un collectif;~~
- Trois membres provenant de collectifs.

- Trois membres individuelles provenant de collectifs.

- Trois membres provenant de collectifs distincts.

Remplacer « vivant à la croisée des oppressions » par « issue des minorités discriminées ».

Propositions nouvelles **Reportée à l'AGA 2015**

Propositions nouvelles

22. Que les propositions 18 à 21 concernant la vie associative soient reconsidérées de manière à repenser la structure en termes de structure participative plutôt que représentative et ce, afin de favoriser l'implication militante des membres.

23. Que chaque membre se responsabilise quant à la recherche de financement pour la FFQ.

24. Que la FFQ entame une réflexion afin de mettre en place des moyens pour susciter la relève et la présence des jeunes parmi son membership.

